

## COMMUNE DE MONTCLERA

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

En application des articles L. 2313-1, L.2313-2 et L.3313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les collectivités doivent établir une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles. Ce document est joint au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est disponible sur le site internet de la commune afin d'assurer la communication aux citoyens.

Le compte administratif 2021 a été voté, à l'unanimité, le 28 février 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouverture.

#### 1 - Eléments de contexte :

La population est en légère baisse (272 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022)

La situation sanitaire a eu pour conséquence une activité communale au ralenti, avec une diminution des dépenses de certains postes : festivités, subventions aux associations qui n'ont pu réaliser leurs projets.

#### 2 - Présentation du budget 2021 et de ses résultats

##### A - la section de fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant de la commune.

##### A1 - les dépenses de fonctionnement

| THEMATIQUES                     | MONTANT   | % DEPENSES |
|---------------------------------|-----------|------------|
| CHARGES GENERALES               | 46 855,64 | 25,44      |
| CHARGES DE PERSONNEL            | 70 294,33 | 38,17      |
| ATTENUATION DE PRODUITS         | 12 589,00 | 6,84       |
| AUTRES CHARGES GESTION COURANTE | 50 699,36 | 27,54      |
| CHARGES FINANCIERES             | 3 709,80  | 2,01       |

Les dépenses de fonctionnement sont constituées en majorité par les dépenses de personnel et les charges générales.

Les dépenses de personnel ont augmenté en raison de l'arrêt de maladie d'un agent et le recrutement de contractuels pour son remplacement. (+14,71 %)

Les « autres contributions obligatoires » du chapitre « autres charges de gestion courante » ont subi une forte augmentation du fait d'une nouvelle répartition des charges scolaires du RPI. (+42,70 %)

Personnel communal : 3 agents titulaires à temps non complet au 31/12/2021, dont un en congé maladie et un contractuel.

A2 – les recettes de fonctionnement

| THEMATIQUES                         | MONTANT    | % RECETTES |
|-------------------------------------|------------|------------|
| ATTENUATIONS DE CHARGES             | 3 966,50   | 1.71       |
| PRODUITS DES SERVICES               | 15 388,30  | 6.62       |
| IMPOTS ET TAXES                     | 68 761,45  | 29.60      |
| DOTATIONS                           | 108 803,57 | 46,83      |
| AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 35 401,51  | 15,24      |

Les principales recettes sont les impôts et taxes (taxes sur droits de mutation) et les dotations de l'Etat.

Le produit des impôts et taxes a augmenté de 14,47 %

B – la section d'investissement :

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et à long terme. Les dépenses et recettes financières ont été impactées par le réaménagement d'un prêt tant en dépenses qu'en recettes.

Les restes à réaliser au 31 décembre 2021 sont repris au budget 2022.

B1 – les dépenses d'investissement

|  |            |
|--|------------|
| DEPENSES FINANCIERES                   | 213 721,79 |
| DEPENSES D'EQUIPEMENT                  | 46 588,34  |
| Aménagement terrain (derrière l'école) | 5 400,00   |
| Aménagement cimetière                  | 22 732,05  |
| Aménagement espaces publics            | 11 172,80  |
| Volets mairie                          | 634,70     |
| Borne incendie accidentée              | 4 152,79   |
| Tables salle des fêtes                 | 2 496,00   |
| RESTES A REALISER                      | 47 544,00  |

B2 – les recettes d'investissement

|  |            |
|--|------------|
| RECETTES FINANCIERES   | 436 369,89 |
| DOTATIONS (FCTVA – TAXE AMENAGEMENT)                         | 4 078,69   |
| EXCEDENTS FONCTIONNEMENT 2020                                | 34 975,63  |
| RESTES A REALISER (DETR Projet aménagements espaces publics) | 154 921,00 |

### C – les emprunts

La commune a deux emprunts, dont un a été contracté en 2021 pour la réalisation des aménagements publics (240 000 €) et celui contracté en 2015 a été réaménagé (98 000 €) ce qui a permis de diminuer les intérêts.

### D – la fiscalité

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties ont été fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le taux communal de la TFB a donc été augmenté du taux départemental.

Les taux communaux ont été renouvelés à l'identique de 2020

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| TAXE FONCIERE BATI                  | 26.81 % (dont taux départemental 23.46 %) |
| TAXE FONCIERE NON BATI              | 34,45 %                                   |
| COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES | 10,72 %                                   |

Au final, on note un résultat de l'exercice en augmentation de 5.29 % et un excédent conséquent de la section d'investissement du fait de l'emprunt contracté.